

224C1336  
FR0013227113-FS0554

30 juillet 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SOITEC**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2024, la société de droit luxembourgeois NSIG Sunrise S.à r.l<sup>1</sup> (9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 juillet 2024, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOITEC et détenir à cette date 2 086 008 actions SOITEC représentant 4 172 016 droits de vote, soit 5,84% du capital et 9,15% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOITEC hors marché.

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par la société National Silicon Industry Group (Chine).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 35 712 302 actions représentant 45 600 902 droits de vote (source : déclarant compte tenu notamment de la perte des droits de vote double attachés aux actions SOITEC cédées), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.